



Violl il y a 12 ans.à qui en parler ??

Par **sloogy**, le **30/03/2013** à **10:51**

slt tout le monde moi ma copine ma raconté hier soir qu'elle s'etait fais abusé par un amis a ca soeur le jour de sa pemiere boite de nuit a 16 ans il l'a emmener dans les escaliers alors que sa soeur etais chez sa copine a coté pendant que sa soeur se fesai prendre de force dans l'escalier Jusqu'au moment ou un de c amis c apercu que quelq'un manqué à l'appel. L'amis en question les a vu et les a separé mais personne n'est ocurrant de l'histoire que dois je faire aujourd'hui 12 ans apres ????? **merci**

PS DESOLER POUR LES FAUTES PROBLEME DE CLAVIER EN PLUS PFFF

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013** à **16:50**

Bonjour

il conviendrait au préalable de voir si la victime compte déposer plainte.
la prescription n'est pour l'instant point encourue.

Vous pouvez notamment la diriger vers une association d'aide aux victimes

Restant à votre disposition.